





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-112**

Séance publique du

22 mars 2019

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190322- lmc1150252-DE-1-1
Date de signature : 28/03/2019
Date de réception : jeudi 28 mars 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS RELATIONS INTERNATIONALES 2019

Le 22 mars 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/03/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Madame Françoise TERME à Monsieur Jean-Marc PERRIN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Michael ZAZOUN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2019

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme MERGER Reine

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DE
L'APPEL À PROJETS RELATIONS INTERNATIONALES 2019- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal, par délibération N° 2016-200 du 2 mai 2016, a adopté la stratégie
Action internationale 2016-2020. Cette stratégie s'appuie sur deux axes :

- 1 - l'attractivité, le rayonnement du territoire par la valorisation de nos spécificités et avec toutes les actions conduites dans le cadre du marketing territorial,
- 2 - l'ouverture du territoire vers l'extérieur, permettant aux acteurs locaux de se projeter à l'international dans une logique de professionnalisation et de développement du territoire.

Le deuxième axe de cette stratégie prévoit la mise en place d'un appel à projet international pour développer l'internationalisation des acteurs associatifs de notre territoire.

Pour 2019, les projets ont été retenus pour l'octroi de subventions en fonction des critères suivants :

- la qualité globale du projet et sa complémentarité avec l'action internationale de la Ville d'Aix-en-Provence,
- la qualité du projet en termes de faisabilité (ses chances de réussite) et de viabilité (sa propension à procurer des bénéfices à long terme aux bénéficiaires),

- la faculté à promouvoir la concertation et le partenariat solidaire et à mobiliser des partenaires pertinents dans la ville concernée,
- l'intégration des jeunes dans l'action.

Les projets qui ont été retenus s'inscrivent dans la politique d'attractivité et de rayonnement international de la Ville, de promotion de la citoyenneté européenne et de contribution à la solidarité internationale.

Pour rappel, en 2018, ce sont les projets de 9 associations qui ont été retenus pour un montant de 17 500 euros dont :

- au titre des Relations internationales, 5 subventions pour 13 500 €
- au titre des Affaires européennes, 2 subventions pour 1 000 €
- au titre de l'Humanitaire international, 2 subventions pour 3 000 €

Vous trouverez ci-après les tableaux récapitulatifs de la première sélection de l'année 2019 :

● **Pour les Relations internationales : 9 000 €**

Tiers	Association	Nom du projet	Subvention proposée 2019
103376	INSTITUT RÉGIONAL POUR LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES -IRCE	Aix-InternationaLink	2 000 €
60793	LA NORIA	Les 40 ans du jumelage Aix-Grenade	1 000 €
65466	DATCHA KALINA	Échanges linguistiques et culturels Aix-en-Provence – Russie	1 000 €
67745	M2F CRÉATIONS	Volet international des activités 2019 : Structuration du projet européen " Digital homo ludens" et invitation d'artistes, journalistes et professionnels internationaux au moment du festival Gamerz.	2 000 €
50046	CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS ET CULTURES URBAINES- CIACU	Projet Solidarité Oujda 2019	3 000 €

● **Pour les Affaires européennes : 600 €**

Tiers	Association	Nom du projet	Subvention proposée 2019
60793	LA NORIA	Les 40 ans du jumelage Aix-Grenade	600 €

Ces propositions ont été validées en date du 6 février 2019.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** six subventions exceptionnelles, dans le cadre de la première sélection de l'appel à projets associatifs relations internationales 2019, pour un montant total de 9 600 euros, telles que figurant dans les tableaux récapitulatifs ci-dessus,
- **DIRE** que le montant de 9 000 euros versé au titre des Relations internationales, est inscrit au budget primitif 2019, sur la ligne de crédits N° 1091 - imputation 048 6745 920, qui présente les disponibilités suffisantes,
- **DIRE** que le montant de 600 euros versé au titre des Affaires européennes, est inscrit au budget primitif 2019 sur la ligne de crédits N° 1861 - imputation 048 6748 920, qui présente les disponibilités suffisantes,
- **AUTORISER** Madame Le Maire, ou les Adjointes délégués aux relations internationales et aux Affaires européennes, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents y afférent.

DL.2019-112 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DE
L'APPEL À PROJETS RELATIONS INTERNATIONALES 2019-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Mme MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»